

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Adopté au cours de la séance de Conseil d'administration du 17 février 2022

Le projet de budget primitif 2022 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2022.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre de gestion est la nomenclature M 832.

Pour rappel, le Conseil d'administration s'est prononcé pour un maintien du taux de cotisation obligatoire à 0,65 % et une augmentation du taux de cotisation additionnelle à 0,10 % pour l'exercice 2022, soit un taux global de 0,75 %.

Les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2022 ont été établies au regard des orientations stratégiques mentionnées dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) :

- Une évolution du rôle des centres de gestion se confirme avec le renouvellement de dispositifs de régulation ou de gestion statutaire (déploiement des lignes directrices de gestion, conditions d'exercice du dialogue social, réforme de la protection sociale statutaire, gestion prévisionnelle des emplois...) ou le développement de missions diverses d'intermédiation (recours administratifs des agents, accompagnements individualisés, déontologie, dispositifs de signalements...). Sans oublier bien sûr, l'organisation du renouvellement des instances (élections professionnelles et mise en place des futures instances du dialogue social).
- La création d'offres de services nouveaux pour répondre à des attentes et besoins des collectivités : l'accompagnement des collectivités en matière de recrutement, l'assistance informatique, mission d'intérim territorial, paie à façon, etc.
- L'adaptation des services du Centre de gestion reste également une exigence continue. Indépendamment du contexte sanitaire, l'optimisation des méthodes et outils de travail comme le partage des ressources en interne permet des gains en termes d'efficacité dans l'exercice des missions pour maîtriser les charges diverses de fonctionnement. La poursuite de la transformation numérique de l'établissement sera également un vecteur fort d'optimisation du fonctionnement interne et d'amélioration du service rendu et de la relation aux collectivités dans le contexte actuel.
- Des actions d'information et de sensibilisation vont être menées auprès des élus du Département dont beaucoup, à l'occasion d'un premier mandat, découvrent la réalité de la gestion et du fonctionnement quotidiens d'une collectivité et en particulier l'environnement spécifique de la fonction publique territoriale. Un club RH va être mis en place dès le premier trimestre 2022. Des journées de formation thématiques vont également être proposées aux agents. Une formation qualifiante de « secrétaire de mairie », en partenariat avec la Région Ile-de-France, le CNFPT et le Pôle Emploi est en cours d'élaboration.

- Il est important de faire connaître le soutien que le Centre de Gestion apporte aux collectivités mais aussi de promouvoir les services qu'il peut rendre à la demande des collectivités, services dont l'objet reste de les accompagner et les aider dans les questions de gestion des ressources humaines tout en respectant leur liberté de choix.
- Une analyse du coût par service et des modes de financement des missions exercées par le Centre de Gestion va être conduite en 2022.

Évolution du budget primitif de 2015 à 2022

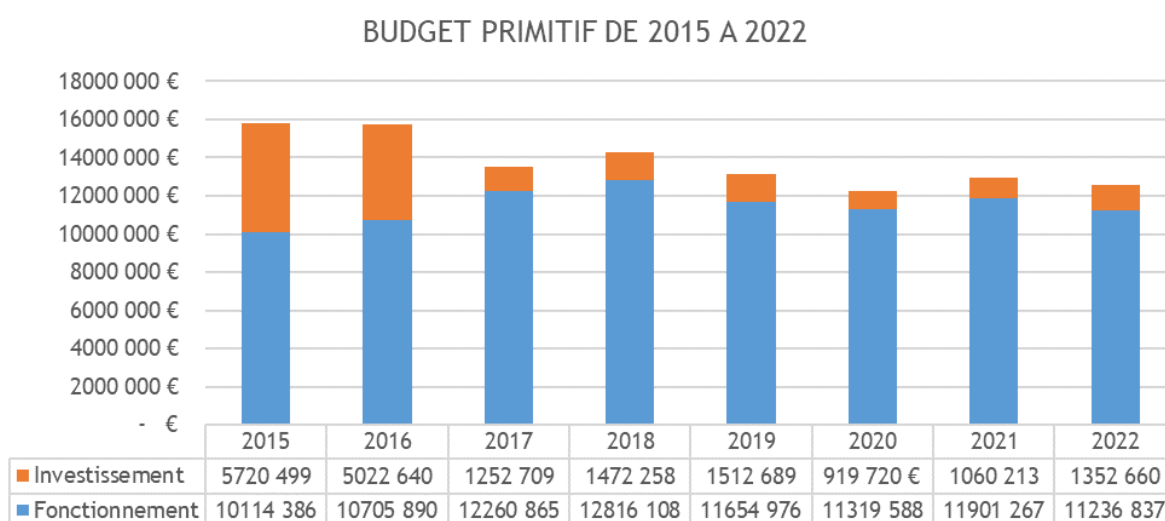


Tableau d'équilibre général du budget primitif 2022

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Charges caractère gén (011)	2 471 319,00	21,99%	Produits des services (70)	5 491 661,00	48,87%
Charges personnel (012)	4 627 572,00	41,18%	Doations (74)	5 000,00	0,04%
Autres charges gestion (65)	867 500,00	7,72%	Autres produits gestion (75)	330 000,00	2,94%
Charges financières (66)	120 058,00	1,07%	Atténuation charges (013)	311 100,00	2,77%
Charges except (67)	2 213 764,88	19,70%	Excédent N-1 (002)	5 098 975,88	45,38%
Dotations aux amortis(68)	162 000,00	1,44%	Produits exceptionnels (77)	100,00	0,00%
Virement sect invest (023)	774 623,00	6,89%			
TOTAL DEPENSES	11 236 836,88	100,00%	TOTAL RECETTES	11 236 836,88	100,00%

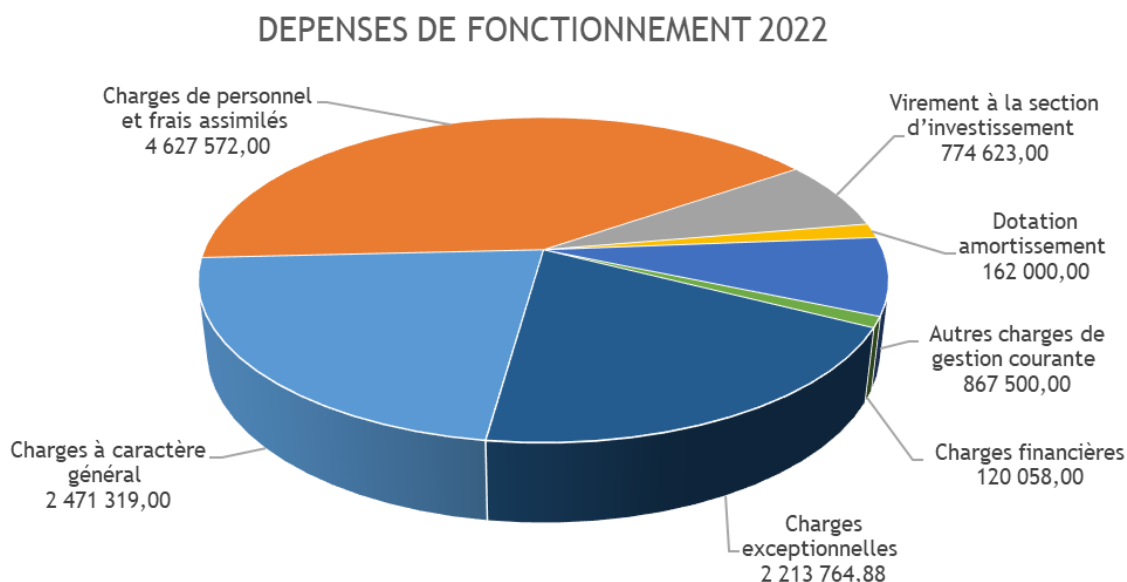
INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses	%	Chapitre	Recettes	%
Solde exécution N-1 (001)	374 919,79	27,72%	Virement sect fonct (021)	774 623,00	57,27%
Rembt emprunts (16)	336 000,00	24,84%	Dotations (10)	392 919,79	29,05%
Immos incorporelles (20)	130 000,00	9,61%	Amorts des immos (28)	162 000,00	11,98%
Immos corporelles (21)	511 740,00	37,83%	ICNE (16)	23 117,00	1,71%
TOTAL DEPENSES	1 352 659,79	100,00%	TOTAL RECETTES	1 352 659,79	100,00%

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20220217-22-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Le « graphique » présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 011 - Charges caractère général

Ce chapitre est consacré à toutes les dépenses courantes de fonctionnement du Centre de gestion et s'élève à 2 471 319 euros. Les inscriptions budgétaires augmentent de 5 % par rapport aux inscriptions de l'année précédente, en raison essentiellement de la mise en place de nouvelles actions et l'organisation des élections professionnelles en 2022.

Chapitre 012 - Charges personnel

Le chapitre concerne la masse salariale et les cotisations aux différents organismes sociaux des agents du Centre ainsi que des agents pris en charge (FMPE - fonctionnaire momentanément privé d'emploi). 4 627 000 € inscrit à ce chapitre - Augmentation de 1,5 % par rapport à l'année 2021 correspondant au glissement – vieillissement – technicité (GVT).

Les prévisions budgétaires tiennent compte de la prévision de recrutement de 2 médecins, 1 infirmier, 1 assistant archiviste et 1 chargé de mission sociale.

Chapitre 023 : virement à la section investissement

Il s'agit du montant nécessaire à l'équilibre de la section investissement.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Les inscriptions budgétaires de ce chapitre correspondent à l'ensemble des indemnités versées aux élus, les remboursements aux collectivités des charges liées aux activités syndicales ainsi que les subventions aux associations et fédération.

Le service de la préfecture
077-287708325-20220217-22-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

Par suite de modifications de la nomenclature budgétaire, deux nouvelles imputations article 6512 – Droits d'utilisation – informatique en nuage et article 6518 – autres sont ouverte afin d'acquérir de nouvelles applications informatiques. Les applications sont maintenant proposées en mode SAAS (droit d'usage).

- Amicale du Personnel 15 000 €
- ANCDG 1 000 €

Chapitre 66 - Charges financières

Inscription de 96 941 € pour le paiement des intérêts de l'emprunts contracté auprès du Crédit Agricole, auxquels s'ajoutent 23 117 € au titre des ICNE (intérêts courus non échus).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

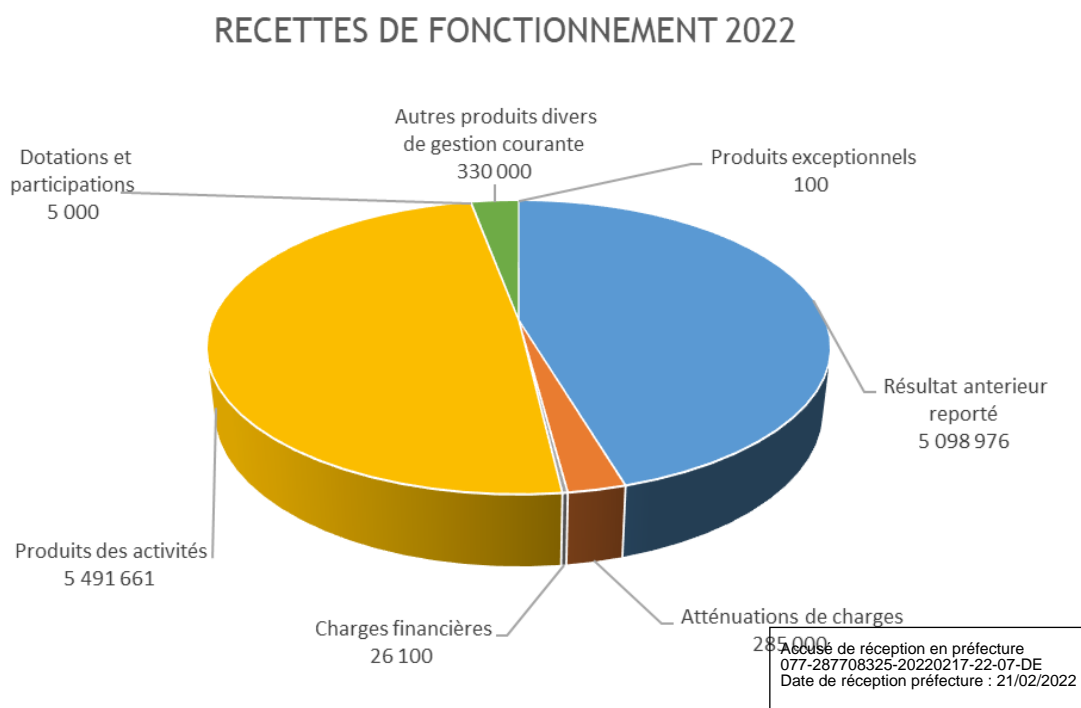
Article 678 : une somme de 2 203 764,33 € correspond à la réserve de crédit.

Chapitre 68 - Dotations aux amortissements

Inscription d'une somme de 162 000 € correspondant aux écritures d'amortissement pour l'année 2021. Ces écritures s'équilibrent avec le chapitre 28 en recettes d'investissement.

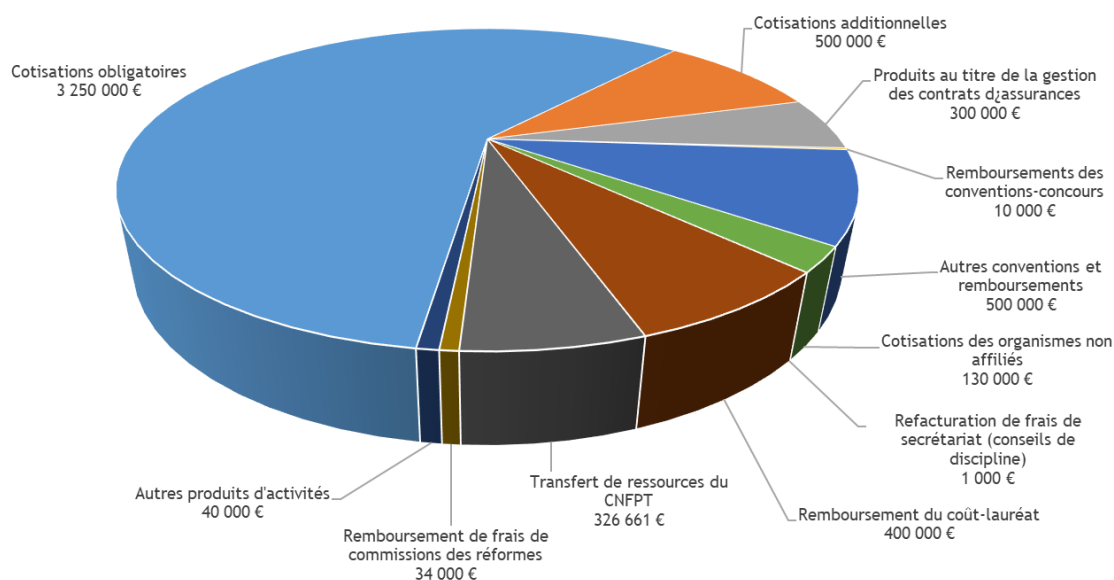
Les recettes de fonctionnement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 70 - Produits des services

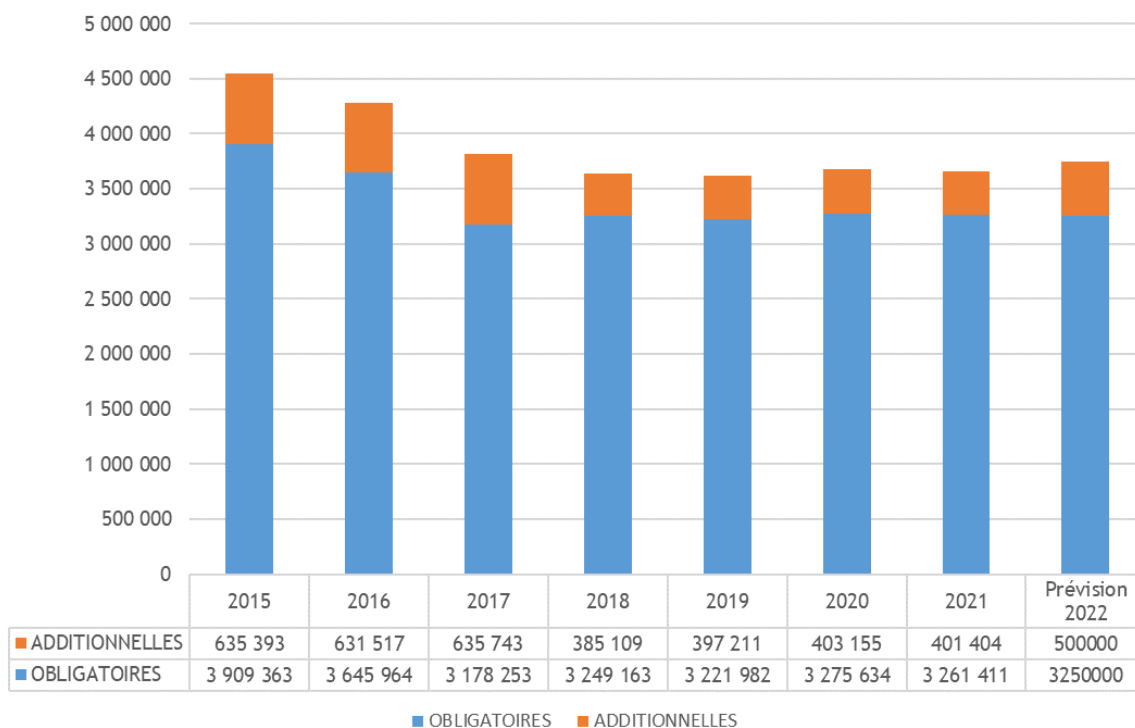
PRODUITS D'ACTIVITES 2022



Article 7061 - Cotisation obligatoire et article 7062 - Cotisation additionnelle

Les cotisations sont assises sur la masse salariale de toutes les collectivités affiliées au Centre de gestion, la recette totale attendue est estimée à 3 750 000 €.

Evolution des recettes issues des cotisations des collectivités et établissements affiliés



Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20220217-22-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

Article 7066 - Contribution des organismes non affiliés

Contributions des communes adhérentes au socle commun. (Chelles, Meaux, Melun, Pontault-Combault et Montereau-Fault-Yonne depuis le 1^{er} janvier 2021)

La recette estimée à 130 000 € est assise sur la masse salariale des communes adhérentes au socle commun.

Article 70632 - Inscription de 300 000 €

Produits au titre de la gestion des contrats d'assurance groupe calculé en application des tarifs votés par le Conseil d'Administration.

Article 70638 - Conventions et autres remboursements

Les recettes ont été estimées à 500 000 € en application des tarifs des missions facultatives.

Article 7088 - Autres produits d'activités :

Versement du 2^{ème} acompte relatif à la convention 2020-2022 signée avec le FIPHFP

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article 752 : Indemnité d'occupation du bâtiment du Mée-sur-Seine - 330 000 € inscrits.

Chapitre 013 - Atténuation de charges

Article 6439 : Remboursement rémunération personnel privé d'emploi

Les contributions des collectivités à la suite de la prise en charge de leurs agents s'élèvent à 250 000 €. Les taux de remboursement varient entre 150 % et 75 %.

Article 6479 : Remboursement sur autres charges sociales

Remboursement de la quote-part des tickets restaurants dû par les agents du Centre soit 3 € par jour travaillé.

Chapitre 002 - Excédent antérieur reporté de fonctionnement

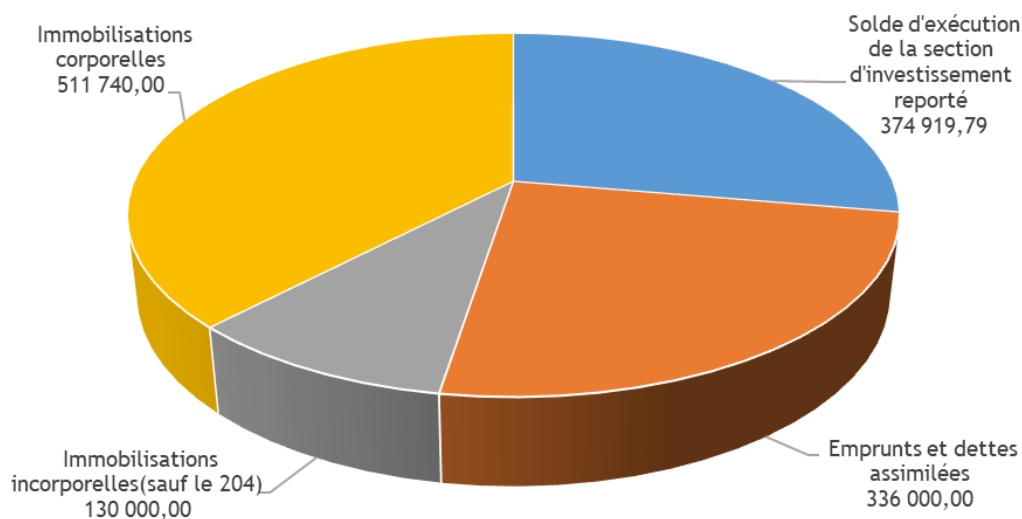
Excédent de fonctionnement 5 105 145,33 € - reprise du résultat 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



001 - Résultat d'investissement

374 919,79 € Déficit de l'exercice 2021 de la section d'investissement

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

Inscription d'un crédit de 309 900 € - Remboursement de l'annuité de l'emprunt en capital ainsi que 26 100 € au titre des ICNE.

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Inscription d'un crédit de 130 000 €

- Mise en place sur le site web du CDG de modules : paie, saisine et chat-bot
- Mise en place d'un intranet
- Étude projet SSO (logiciel)
- Projet d'archivage numérique
- Étude GRC (Gestion de la Relation Client)

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

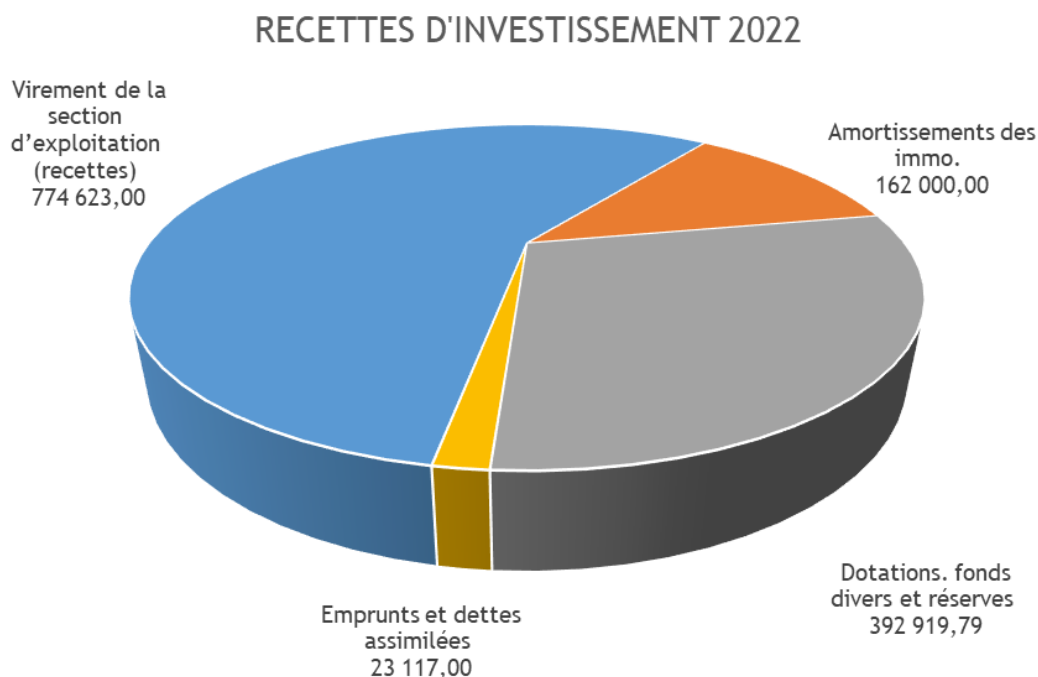
Inscription d'un crédit de 511 740 €

- Mise en conformité du réseau informatique infra
- Système de visio-présent
- Renouvellement du parc de PC
- Mise aux normes du mobilier (RGPD)
- Achat de véhicule électrique

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20220217-22-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

Les recettes d'investissement

Le graphique présente la ventilation des mouvements par chapitre budgétaire des prévisions budgétaires.



Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Part d'autofinancement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (774 623 €).

Chapitre 10 – Dotations

Article 10222 : F C T V A

Remboursement d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2021 soit un montant attendu de 18 000 €.

Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé

Affectation de 374 919,79 € provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 pour couvrir le déficit d'investissement de l'année 2021.

Chapitre 28 - Amortissements des immobilisations

Prise en compte de la diminution de la valeur nette comptable des biens immobilisés soit une somme de 162 000 €. Ce compte s'équilibre en dépenses de fonctionnement article 6811.

EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2022

PERSONNEL PERMANENT				
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
Emploi FCT et coll. cabinet - 1	-	2	2	0
Directeur général des services	A	1	1	0
Directeur général adjoint des services	A	1	1	0
Filière administrative - 2	-	83	50	0
Administrateur hors classe	A	0	0	0
Administrateur	A	0	0	0
Directeur	A	0	0	0
Attaché hors classe	A	1	1	0
Attaché principal	A	3	2	0
Attaché	A	11	6	0
Secrétaire de mairie	A	1	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	10	10	0
Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	1	0
Rédacteur	B	8	5	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	17	12	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	16	7	0
Adjoint administratif territorial	C	13	6	0
Technique - 3	-	17	9	0
Ingénieur	A	2	2	0
Technicien principal 1ère classe	B	2	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	5	2	0
Technicien	B	3	3	0
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	0	0
Adjoint technique territorial	C	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	0	0
Sociale -4	-	6	1	0
Medecin hors classe	A	6	1	0
Psychologue en santé au travail de classe normale	A	1	1	0
Infirmier en santé au travail de classe normale	A	2	1	0
Assitant socio-éducatif	A	1	0	0
Culturelle - 8	-	2	2	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	1	0
Assistant de conservation	B	1	1	0
Total général	-	110	64	0

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20220217-22-07-DE
Date de réception préfecture : 21/02/2022

PERSONNEL PRIS EN CHARGE			
Grades ou emplois	Catégories	Nombre	Dont : Temps non complet
Filière administrative - 2	-	0	0
Directeur	A	0	0
Attaché principal	A	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0
Adjoint administratif territorial	C	0	0
Technique - 3	-	3	0
Agent de maîtrise	C	1	0
Adjoint technique principal 2ème classe ppal	C	1	0
Adjoint technique territorial	C	1	0
Sportive - 7	-	2	0
Educateur APS ppal 1ère classe	B	1	0
Educateur APS principal 2ème classe	B	1	0
Culturelle - 8	-	1	1
Professeur enseignement artistique hors classe	A	0	0
Bibliothécaire	A	0	0
Assistant enseignement artistique 1ère classe	B	1	1
Animation - 9	-	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	1	0
Total général	-	7	1

ETAT DE LA DETTE

- Organisme prêteur : Crédit Agricole Brie Picardie
- Objet de l'emprunt : Acquisition et aménagement du siège du Centre de Gestion
- Capital emprunté : 11 000 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : 3.85% (taux fixe)
- Capital restant dû (CRD) au 01/01/2022 : 2 556 675,15 €
- Date de la dernière échéance : 01/04/2030